

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
COMITE ITIE

-----  
Secrétariat Permanent

E-mail : [secretariatitiecmr@gmail.com](mailto:secretariatitiecmr@gmail.com)

BP : Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
EITI COMMITTEE

-----

---

## COMITÉ ITIE

# DOSSIER DU PARTICIPANT

## Conférence-débat à l'Université de Douala

### L'ITIE sous le prisme de la Responsabilité Sociale des organisations (RSO)

*Faire des données ITIE un matériau de réflexion, de recherche et de production académique*

|                |                             |
|----------------|-----------------------------|
| <b>Date</b>    | <b>Mardi 18 mai 2026</b>    |
| <b>Horaire</b> | <b>11h00 - 13h00</b>        |
| <b>Lieu</b>    | <b>Université de Douala</b> |

## TABLE DES MATIÈRES

|   |   |
|---|---|
| 1. Note de présentation   | 3 |
| 2. Fiche signalétique de l'activité                             | 3 |
| 3. Fondement institutionnel et justification                    | 3 |
| 3.1. Repère pédagogique : comprendre l'ITIE en quelques mots    | 4 |
| 4. Ce que le Rapport ITIE 2023 permet de dire et de questionner | 4 |
| 5. Données ITIE 2023 à valoriser pendant la conférence          | 4 |
| 6. Pourquoi les étudiants doivent se saisir des rapports ITIE   | 5 |
| 7. Programme de la conférence-débat                             | 6 |
| 8. Profil synthétique de quelques intervenants                  | 7 |
| 9. Messages clés de la conférence                               | 8 |
| 10. Questions probables des journalistes et éléments de réponse | 8 |
| 11. Communiqué de presse  | 9 |
| 12. Contact presse et suivi média                               | 9 |

## 1. Note de présentation

Le présent dossier a été conçu comme un outil de communication institutionnelle, d'information média et de mobilisation intellectuelle autour de la conférence-débat que le Comité ITIE organise **le 18 mai 2026 à l'Université de Douala**. Son ambition n'est pas seulement d'annoncer un événement : il vise à repositionner les données ITIE comme une matière première pour l'analyse, la critique, la recherche et la production académique.

Le thème officiellement retenu : « **L'ITIE sous le prisme de la Responsabilité Sociale organisations (RSO)** », offre un point d'entrée utile, mais le présent dossier élargit volontairement l'angle d'analyse. Au-delà de la RSO et des dépenses sociales, les rapports ITIE contiennent une multitude d'informations sur la gouvernance, la fiscalité, l'environnement, les transferts infranationaux, l'emploi, les exportations, l'octroi des titres, la propriété effective, les coûts des projets et les mécanismes de redevabilité publique.

En gardant à l'esprit l'expression reprise par le Président de la République, S.E.M PAUL BIYA, selon laquelle la jeunesse constitue « le fer de lance de la nation », ce dossier propose un cadrage susceptible d'inciter les étudiants, enseignants-chercheurs et jeunes chercheurs à transformer la donnée publique en sujets de mémoires, de thèses, de dissertations, de communications scientifiques et de travaux appliqués sur la gouvernance extractive au Cameroun.

## 2. Fiche signalétique de l'activité

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Intitulé</b>     | Conférence-débat : « L'ITIE sous le prisme de la Responsabilité Sociale des Organisations (RSO) »                              |
| <b>Date</b>         | Mardi 18 mai 2026  |
| <b>Horaire</b>      | 11h00 - 13h00  |
| <b>Lieu</b>         | Université de Douala, Douala   |
| <b>Organisateur</b> | Comité ITIE Cameroun   |
| <b>Public cible</b> | Étudiants, enseignants, chercheurs, médias, administrations publiques, société civile, entreprises extractives et partenaires. |
| <b>Finalité</b>     | Faire des données ITIE un support de débat public et un déclencheur de recherches académiques sur la gouvernance extractive.   |

## 3. Fondement institutionnel et justification

La présente activité se rattache à l'exigence 7.1 de la Norme ITIE 2023 relative au débat public. La conférence-débat apparaît comme un levier d'amélioration de l'appropriation publique des rapports ITIE. Le support primaire de l'animation doit être le Rapport ITIE 2023 ainsi que les précédents Rapports ITIE.

L'un des objectifs principaux consiste à encourager le débat dans le milieu universitaire et à provoquer la recherche académique dans ces domaines. La Conférence-débat vise donc à porter le

débat dans les milieux universitaires afin de faire connaître l'ITIE sur le plan de la communication globale, de l'incitation à la recherche scientifique et de la diffusion des bonnes pratiques de transparence dans les industries extractives. Cette orientation justifie pleinement que le présent dossier ne soit pas seulement événementiel, mais aussi pédagogique et intellectuellement exigeant.

### **3.1. Repère pédagogique : comprendre l'ITIE en quelques mots**

L'ITIE, ou Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, est une norme internationale de transparence et de redevabilité. Elle vise à rendre publiques, compréhensibles et discutables les informations sur la gouvernance des ressources extractives : cadre légal, contrats, licences, revenus, transferts, participation de l'État, contribution économique, dépenses sociales et environnementales. Pour les étudiants, l'ITIE présente donc un double intérêt : elle fournit des données utilisables pour la recherche, mais elle apprend aussi à lire les politiques publiques avec esprit critique.

**Positionnement éditorial retenu : transformer la conférence-débat en passerelle entre communication institutionnelle, culture de la transparence et production scientifique universitaire.**

## **4. Ce que le Rapport ITIE 2023 permet de dire et de questionner**

Le Rapport ITIE Cameroun 2023 montre que le secteur extractif conserve un poids économique significatif, avec une contribution de 21,95 % des recettes extractives dans les recettes totales de l'État, 4,15 % du PIB, 32,04 % des exportations et 0,62 % de l'emploi moderne recensé (*Rapport ITIE Cameroun 2023, pp. 249-250*).

Un point de vigilance méthodologique mérite toutefois d'être signalé dès l'ouverture de la conférence : la page 249 du rapport mentionne dans le texte 22,05 % des recettes totales de l'État, tandis que le tableau 125 de la même page fait apparaître 21,95 %. Le présent dossier retient 21,95 %, car il correspond à la valeur détaillée du tableau. Cette mention illustre utilement la posture critique que la conférence veut transmettre aux étudiants : lire les données, mais aussi vérifier leur cohérence interne.

Le chapitre 6 du rapport offre ensuite une entrée directe sur la thématique RSO à travers les dépenses sociales et environnementales (*pp. 233-239*). Mais il rappelle aussi une limite importante : ces dépenses sont déclarées unilatéralement par les entreprises, sans seuil de matérialité et sans validation croisée avec les bénéficiaires. Autrement dit, l'ITIE rend visible un pan de la réalité ; elle ne dispense pas du travail d'analyse, de vérification et d'évaluation de l'impact.

## **5. Données ITIE 2023 à valoriser pendant la conférence**

### **5.1. Extraits du Rapport ITIE 2023 : dépenses sociales et environnementales**

Le chapitre 6 du Rapport ITIE 2023 du Cameroun est consacré aux dépenses sociales et économiques. Les sections utiles pour cette fiche se situent principalement entre les pages 233 et 240, avec un complément important sur l'impact environnemental aux pages 253 à 258 et un tableau de consolidation des paiements à la page 264.

### 5.1.1. Repères généraux dans le rapport

| Rubrique   | Pages de référence |
|--|--------------------|
| Dépenses sociales  | p. 233             |
| Dépenses sociales – secteur des hydrocarbures                  | p. 233-234         |
| Dépenses sociales – secteur mines et carrières                 | p. 234-236         |
| Dépenses environnementales                                     | p. 236             |
| Cadre juridique environnemental                                | p. 236-237         |
| Types de paiements environnementaux                            | p. 237-238         |
| Dépenses environnementales – hydrocarbures                     | p. 238-239         |
| Dépenses environnementales – mines                             | p. 239             |
| Impact environnemental et accessibilité des documents          | p. 253-257         |
| Paiements sociaux et environnementaux par entités perceptrices | p. 264             |

### 5.1.2. Dépenses sociales

#### Définition retenue par le Comité ITIE – page 233

Le rapport distingue deux catégories : les dépenses sociales obligatoires, imposées par la réglementation, une convention minière ou un contrat pétrolier ; et les dépenses sociales volontaires, réalisées par les entreprises au titre de leur politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, sans obligation contractuelle ou légale.

Le rapport précise que les bénéficiaires de ces dépenses sont généralement des tiers : collectivités, communautés, associations, ONG, etc. Le Comité ITIE a donc considéré que leur rapprochement avec les bénéficiaires n'était pas encore réalisable dans le contexte camerounais. En conséquence, ces dépenses sont déclarées unilatéralement par les entreprises, sans seuil de matérialité et sans croisement avec les bénéficiaires.

#### Point de vigilance méthodologique

Ces données sont utiles, mais elles ne doivent pas être interprétées comme des dépenses vérifiées auprès des bénéficiaires finaux. Pour un mémoire ou une thèse, il faut distinguer clairement déclaration, vérification et impact réel.

#### 5.1.2.1. Dépenses sociales dans les hydrocarbures – pages 233-234

Le rapport indique que le Code pétrolier de 2019 ne comporte aucune disposition spécifique relative aux dépenses sociales obligatoires. L'examen des modèles de contrats pétroliers n'a pas non plus révélé de clause imposant ce type de dépenses. Par exemple, COTCO a déclaré des dépenses sociales obligatoires liées à son plan de gestion environnemental.

| Société | Nature  | Montant déclaré | Page   |
|---------|---|-----------------|--------|
| COTCO   | Dépenses sociales obligatoires liées au plan de gestion environnemental | 4 374 000 FCFA  | p. 233 |

Les dépenses sociales volontaires déclarées par les sociétés pétrolières pour 2023 sont présentées dans le tableau 118 du rapport ITIE 2023.

| Société | Contributions en numéraire | Contributions en nature | Total       |
|---------|----------------------------|-------------------------|-------------|
| APCC    | —                          | 727 986 925             | 727 986 925 |
| APCL    | —                          | 28 161 938              | 28 161 938  |
| COTCO   | 49 512 040                 | —                       | 49 512 040  |
| GDC     | 62 039 473                 | —                       | 62 039 473  |

|        |             |             |               |
|--------|-------------|-------------|---------------|
| PERCAM | 2 773 433   | —           | 2 773 433     |
| PRDR   | 154 992 906 | —           | 154 992 906   |
| Total  | 269 317 852 | 756 148 863 | 1 025 466 715 |

Référence : Rapport ITIE 2023, tableau 118, p. 234. Le texte introductif mentionne 1 013,23 millions FCFA, tandis que le total du tableau donne 1 025 466 715 FCFA. Cette différence doit être signalée dans toute analyse académique rigoureuse.

### 5.1.2.2. Dépenses sociales dans les mines et carrières – pages 234-236

Deux types de dépenses sociales obligatoires sont identifiés dans le secteur minier : la contribution au Compte Spécial de Développement des Capacités Locales (CSDCL) et les contributions sociales prévues dans les conventions minières.

| Type d'obligation                                   | Contenu   | Constat 2023  | Pages      |
|---|---|---|------------|
| Contribution au CSDCL                               | Contribution annuelle comprise entre 0,5 % et 1 % du chiffre d'affaires hors taxes, selon la convention minière ou le cahier des charges.                 | Aucune contribution reportée par les entreprises du périmètre ITIE. | p. 234     |
| Contributions prévues dans les conventions minières | Engagements communautaires : infrastructures sanitaires, éducatives, programmes sociaux, eau, logement, santé, formation, cogestion avec les communautés. | Aucune société n'a reporté de contribution obligatoire en 2023.     | p. 235-236 |

Le rapport ITIE 2023 cite les conventions de **C&K Mining**, **G-Stones Resources**, **CIMENCAM**, **CODIAS**, **SINOSTEEL** et **GEOVIC**. Ces conventions prévoient divers engagements sociaux : construction ou amélioration d'infrastructures médicales et scolaires, centre de formation minière, programmes de développement communautaire, logements, santé, éducation, loisirs, eau et accès aux infrastructures sous conditions.

**Constat :** Le secteur minier présente un écart entre l'existence d'obligations sociales dans les conventions et l'absence de contribution obligatoire reportée en 2023. Cet écart constitue un excellent angle de recherche sur l'effectivité des obligations conventionnelles dans le secteur minier.

Concernant les dépenses sociales volontaires minières, une seule entreprise a déclaré une contribution en 2023.

| Société          | Nature                                    | Montant         | Page   |
|------------------|---|-----------------|--------|
| DANGOTE Cameroun | Contribution sociale volontaire en nature | 67 000 000 FCFA | p. 236 |

### 5.1.2.3. Total des paiements sociaux – page 264

| Secteur                 | Montant en millions FCFA | Lecture  |
|-------------------------|--------------------------|--|
| Hydrocarbures           | 975,95                   | Principal poste social dans les paiements en numéraire.                          |
| Transport pétrolier     | 53,89                    | Correspond principalement aux dépenses déclarées par COTCO.                      |
| Minier                  | 67,00                    | Correspond à la contribution volontaire en nature déclarée par DANGOTE Cameroun. |
| Total paiements sociaux | 1 096,84                 | Part marginale dans les paiements consolidés.                                    |

### 5.1.3. Dépenses environnementales

#### 5.1.3.1. Cadre juridique – pages 236-237

Les paiements environnementaux du secteur extractif sont encadrés par plusieurs textes qui fixent les obligations de prévention, de suivi et de réparation des impacts environnementaux.

| Texte                                    | Objet principal   |
|--|---|
| Loi n°96/12 du 5 août 1996               | Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ; principe pollueur-payeur ; obligation d'études d'impact. |
| Décret n°2001/78/PM du 3 septembre 2001  | Organisation du Comité interministériel de l'environnement.   |
| Décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 | Modalités de réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social.                                       |
| Décret n°2008/064 du 4 février 2008      | Gestion du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable.                                     |
| Décret n°2013/0171/PM du 14 février 2013 | Modalités de réalisation des EIES.  |
| Décret n°2013/0172/PM du 14 février 2013 | Procédures de réalisation des audits environnementaux et sociaux.   |
| Code minier 2023 et Code pétrolier 2019  | Obligation de prévoir et financer la réhabilitation des sites après exploitation.                             |
| Loi de finances 2020                     | Création du Compte d'Affectation Spéciale FNEDD.  |

#### 5.1.3.2. Types de paiements environnementaux – pages 237-238

| Catégorie                                | Exemples  |
|--|---|
| Taxes et redevances environnementales    | Frais d'examen et d'approbation des EIES ; frais de permis environnementaux ; frais d'examen des audits ; frais de suivi et de contrôle.                      |
| Amendes et sanctions                     | Amendes pour non-respect des obligations légales et réglementaires ; pénalités en cas d'exploitation illégale.  |
| Contributions aux fonds environnementaux | FNEDD ; fonds de réhabilitation des sites miniers et pétroliers ; sommes recouvrées pour remise en état des sites ; contributions volontaires et subventions. |

#### 5.1.3.3. Dépenses environnementales du secteur des hydrocarbures – pages 238-239

En 2023, aucun paiement environnemental obligatoire n'a été déclaré directement par les sociétés pétrolières du périmètre. Toutefois, le MINEPDED a rapporté un montant imputé à Perenco Cameroon.

| Société          | Nature  | Montant        | Page   |
|------------------|---|----------------|--------|
| Perenco Cameroon | Frais liés aux termes de référence d'une EIES | 3 500 000 FCFA | p. 238 |

Le rapport présente également les provisions pour abandon et réhabilitation constituées par certaines sociétés pétrolières. Ces montants sont importants, mais ils ne sont pas encore déposés sur des comptes séquestres.

| Société | Permis                     | Montant USD | Montant FCFA   | Observation  |
|---------|----------------------------|-------------|----------------|--|
| APCC    | Dissoni North              | 111 750     | 67 533 403     | Provision non encore déposée sur compte séquestre.                                 |
| APCC    | Mokoko Abana & Rio Del Rey | 22 718 188  | 13 729 186 002 | Provision prévue par le contrat d'association ; pas de dépôt sur compte séquestre. |
| APCL    | Iroko                      | 196 000     | 118 447 847    | Provision non encore déposée sur compte  |

|       |   |            |                |   |
|-------|---|------------|----------------|---|
|       |   |            |                | séquestre.  |
| Total | — | 23 025 938 | 13 915 167 252 | Montant provisionné, non assimilable à une dépense réellement versée. |

Référence : Rapport ITIE 2023, tableau 120, p. 238. Point clé : une provision comptable n'est pas équivalente à une dépense environnementale effective.

Deux sociétés pétrolières ont déclaré des paiements environnementaux volontaires.

| Société | Nature   | Montant             | Page   |
|---------|--|---------------------|--------|
| COTCO   | Païement destiné à la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC).  | 302,7 millions FCFA | p. 239 |
| PRDR    | Soutien à l'initiative WORD CLEAN DAY, recyclage des déchets plastiques, accompagnement de la JME 2023, achat de plantes pour reboisement. | 7,77 millions FCFA  | p. 239 |

#### 5.1.3.4. Dépenses environnementales du secteur des mines – page 239

Les sociétés minières incluses dans le périmètre de conciliation n'ont déclaré aucun paiement au titre des dépenses environnementales obligatoires en 2023. Toutefois, le MINEPDED a rapporté des paiements correspondant principalement à des frais d'examen et d'audit environnementaux.

| Société                | Description du paiement                            | Montant FCFA |
|------------------------|--|--------------|
| BOCOM Petroleum SA     | TDR d'étude d'impact environnemental et social     | 9 500 000    |
| RAZEL                  | Examen de rapports d'EIES et audit environnemental | 5 000 000    |
| E&M Global Mining SARL | Examen de rapports d'EIES et audit environnemental | 5 000 000    |
| Société MIRA           | Examen de rapports d'EIES et audit environnemental | 5 000 000    |
| Total                  | —  | 24 500 000   |

#### Réhabilitation des sites miniers

L'article 233 du Code minier prévoit un Fonds de restauration, de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et carrières. En 2023, ce fonds n'était pas encore opérationnel faute de décret d'application. Le rapport précise qu'aucune dépense réelle ni paiement n'a été effectué au titre de 2023.

#### 5.1.3.5. Total des paiements environnementaux – pages 17 et 264

| Catégorie                    | Montant              | Lecture   |
|------------------------------|----------------------|---|
| Paiements environnementaux   | 328,50 millions FCFA | Paiements environnementaux identifiés dans le tableau consolidé.                |
| FNEDD                        | 28,00 millions FCFA  | Montants liés au Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable. |
| Total environnemental élargi | 356,50 millions FCFA | Paiements environnementaux + FNEDD.   |

### 5.1.4. Complément : impact environnemental et transparence – pages 253-257

La section 6.5 du rapport complète l'analyse des dépenses en décrivant le cadre de gestion des impacts environnementaux et sociaux. Elle rappelle que les projets extractifs doivent réaliser une EIES avant exploitation, consulter les populations affectées et prévoir un plan de gestion environnementale et sociale.

#### 5.1.4.1. Sanctions environnementales

| Infraction                             | Sanction indiquée dans le rapport                                    | Page   |
|--|--|--------|
| Non-réalisation d'une EIES             | Amende de 2 à 5 millions FCFA et/ou emprisonnement de 6 mois à 2 ans | p. 256 |
| Pollution du sol, de l'air ou des eaux | Amende de 1 à 5 millions FCFA et/ou emprisonnement de 6 mois à 1 an  | p. 256 |
| Infraction commise par un agent public | Peines doublées  | p. 256 |

Le rapport indique qu'en 2023, aucun paiement d'amende environnementale n'a été signalé.

#### 5.1.4.2. Accessibilité des évaluations et permis environnementaux

| Document  | Situation de divulgation dans la pratique | Page       |
|---|---|------------|
| Termes de référence des EIES ou audits                      | Non divulgué                              | p. 256     |
| Rapports d'EIES   | Non divulgué                              | p. 256     |
| Audits environnementaux et sociaux                          | Non divulgué                              | p. 256     |
| Rapports sur les audiences publiques                        | Non divulgué                              | p. 256     |
| Certificats de conformité environnementale                  | Non divulgué                              | p. 256-257 |
| Délibérations du Comité interministériel de l'environnement | Non divulgué                              | p. 257     |
| Rapports d'audit environnemental                            | Non divulgué                              | p. 257     |

#### 5.1.4.3. Gestion de l'impact social et environnemental par les entreprises

| Politique déclarée   | Sociétés minières | Sociétés pétrolières | Page   |
|--|-------------------|----------------------|--------|
| Politique spécifique de gestion des impacts environnementaux | 2                 | 8                    | p. 257 |
| Politique spécifique en matière d'impacts sociaux            | 2                 | 8                    | p. 257 |
| Politique en faveur du genre                                 | 2                 | 6                    | p. 257 |

*Le rapport précise que les entreprises ne rendent pas systématiquement ces informations accessibles au public.*

## 5.2. Commentaire institutionnel proposé

Le Rapport ITIE 2023 met en évidence une avancée importante dans la transparence des dépenses sociales et environnementales du secteur extractif camerounais. En rendant publiques les contributions sociales, les paiements environnementaux, les provisions de réhabilitation et les informations relatives aux obligations de gestion des impacts, le Cameroun consolide progressivement son engagement en faveur d'une gouvernance extractive plus responsable.

Cependant, les données publiées appellent une lecture équilibrée. Les montants sociaux et environnementaux demeurent marginaux (faibles) au regard des paiements globaux du secteur extractif. En 2023, les paiements sociaux s'élèvent à environ 1,097 milliard FCFA, tandis que les paiements environnementaux élargis atteignent environ 356,5 millions FCFA. Ces chiffres montrent que la contribution sociale et environnementale existe, mais reste marginale par rapport au poids financier des hydrocarbures dans les revenus extractifs.

L'autre enseignement majeur concerne la qualité de la redevabilité. Plusieurs dépenses sociales sont déclarées unilatéralement par les entreprises, sans rapprochement direct avec les bénéficiaires. De même, les documents de suivi environnemental (*études d'impact, audits, certificats de conformité et rapports d'audiences publiques*) ne sont pas systématiquement accessibles au public. La transparence progresse donc, mais elle doit désormais franchir une nouvelle étape : passer de la simple déclaration des montants à la vérification de leur effectivité, de leur traçabilité et de leur impact réel sur les communautés riveraines.

L'année 2023 révèle ainsi une double dynamique : d'un côté, un effort notable de publication des données ; de l'autre, des marges d'amélioration importantes en matière de contrôle, de divulgation des documents environnementaux, de fonctionnement des fonds de réhabilitation et de suivi des engagements communautaires. **Pour les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile, l'enjeu n'est plus seulement de savoir combien a été déclaré, mais de démontrer ce que ces dépenses changent concrètement pour les territoires, les populations et l'environnement.**

### Synthèse finale pour les étudiants

L'intérêt scientifique n'est pas de recopier les chiffres ITIE, mais de les questionner : qui paie, à qui, pourquoi, selon quelle obligation, avec quelle preuve et avec quel impact réel ?

## 6. Pourquoi les étudiants doivent se saisir des rapports ITIE

Réduire l'ITIE aux seules dépenses sociales serait faire une lecture partielle. Le Rapport ITIE 2023 montre qu'il aborde beaucoup d'autres sujets importants : *le cadre légal et institutionnel, l'attribution des licences, la publication des contrats, la propriété effective, la participation de l'État, l'exploration, la production, les exportations, les émissions de gaz à effet de serre, la collecte des revenus, les transferts aux collectivités, les dépenses quasi-budgétaires, la contribution à l'économie, l'impact environnemental et le contenu local*. En d'autres termes, l'ITIE offre un large champ d'étude. Un étudiant en droit, en économie, en science politique, en sociologie, en géographie, en journalisme, en management, en communication, en environnement, en finances publiques ou en relations internationales peut y trouver une base concrète pour travailler. Les rapports ITIE apportent des données, posent des questions, révèlent des écarts entre les règles et la pratique, et ouvrent des pistes de réflexion utiles pour la recherche académique. Par ailleurs, les étudiants doivent consulter tous les rapports ITIE publiés à date par le Cameroun de 2001 à 2023.

### 6.1. Pistes de sujets de mémoires et de thèses

- 1) L'effectivité des obligations sociales et environnementales dans les industries extractives au Cameroun : entre norme, déclaration et impact territorial.
- 2) Lecture critique des dépenses sociales volontaires des entreprises pétrolières.
- 3) Transparence extractive et redevabilité budgétaire : que révèle la contribution des recettes extractives aux finances publiques ?
- 4) Propriété effective, gouvernance et lutte contre l'opacité dans les industries extractives.
- 5) Débat public et communication institutionnelle ITIE : comment améliorer l'appropriation universitaire et citoyenne des données extractives ?
- 6) Paiements infranationaux, communes et populations riveraines : quels enjeux de justice.
- 7) Transition énergétique: l'ITIE peut-elle devenir un support d'analyse climatique ?

### 6.2. Résultat recherché à l'issue de la conférence

L'objectif de la conférence est d'amener les étudiants à aller plus loin : ne pas seulement écouter ou regarder, mais aussi réfléchir, analyser et produire eux-mêmes des travaux sur la gouvernance des ressources extractives. Cette conférence doit leur donner envie de lire les rapports ITIE avec un regard de chercheur, c'est-à-dire en se posant de vraies questions, et pas seulement par simple curiosité.

## 7. Programme de la conférence-débat

| Horaire       | Séquence                                    | Contenu / finalité  |
|---------------|---|---|
| 10h30 - 11h00 | Accueil des invités, presse et participants | Accueil, installation, remise du dossier de presse et orientation du public.  |
| 11h00 - 11h10 | Mots d'ouverture                            | Allocution du représentant du MINFI, suivie du mot de bienvenue du Recteur de l'Université de Douala ou de son représentant. Rappel du contexte, de l'exigence de débat public et des |

|               |   |   |
|---------------|---|---|
|               |   | objectifs de la rencontre.  |
| 11h10 - 11h20 | <i>Exposé 1</i> : La communication des Organisations<br><b>Pr. Thomas Hirenee ATENGA</b>  | Intervention d'un professeur de l'Université de Douala sur les liens entre espace public, gouvernance, communication et responsabilité des organisations.   |
| 11h20 - 11h50 | <i>Exposé principal</i> : L'ITIE sous le Prisme de la Responsabilité Sociale des Organisations- <b>Dr. Blasius NGOME</b>          | Qu'est-ce que l'ITIE, la RSO et leur dénominateur commun  |
| 11h50 - 12h00 | Exposé 2 : la RSE par les entreprises extractives dans le cadre du rapport ITIE 2023 - Membre, du collège des sociétés extractive | Importance des dépenses sociales et environnementales des entreprises du secteur des hydrocarbures et du secteur minier à la lumière des données du Rapport ITIE 2023 et des précédents rapports ITIE |
| 12h05 - 12h25 | <i>Exposé 3</i> : La contribution de l'ITIE à l'économie du Cameroun- <b>M. Aristide MIMBANG, Directeur des Mines.</b>            | Importance de la transparence pour l'économie nationale   |
| 12h25 - 12h45 | Échanges avec les étudiants et le public  | Discussion sur les pistes de mémoire et de thèse, les disciplines concernées, les méthodes de recherche possibles et les enjeux de gouvernance extractive.  |
| 12h45 - 12h55 | Point presse / questions des médias   | Réponses aux préoccupations des médias, clarification des messages clés et mise en perspective institutionnelle de la conférence.   |
| 12h55 - 13h00 | Clôture et consignes de suivi   | Synthèse finale, remerciements, invitation à l'appropriation des rapports ITIE et encouragement à la recherche académique.  |

## 8. Profil synthétique de quelques intervenants

**Pr. Thomas Hirenee ATENGA** : Professeur à l'Université de Douala

Sa biographie souligne un parcours académique de haut niveau, une expertise en sciences de l'information et de la communication, ainsi qu'un travail de recherche centré sur l'espace public médiatique, l'autoritarisme dans le champ politico-médiatique, la globalisation et les changements sociaux en Afrique. Sa présence crédibilise l'ancrage scientifique et universitaire de la conférence.

**M. Aristide MIMBANG** : Représentant du Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

La présentation de ce profil fait apparaître une expertise technique fondée sur une formation d'ingénieur des mines et sur une expérience approfondie du terrain. En tant que Directeur des Mines, il joue un rôle important dans l'accompagnement des orientations du ministère en matière de développement du secteur minier, notamment dans la perspective de la mise en place de la mine industrielle, axe majeur de la politique sectorielle inscrite dans la SND30 et portée par le Chef de l'État. Son intervention permettra d'apporter une lecture technique, stratégique et institutionnelle des mutations en cours dans le secteur minier camerounais.

**Dr. Blasius NGOME (Ph.D.)** : Membre de la Société civile, représentant de l'Union des Journalistes du Cameroun au sein du Comité ITIE/MINFI

Le profil combine expérience universitaire : enseignant à l'Université de Douala et l'Université de Buea, expertise en communication des organisations, expérience de haut niveau en relations publiques et communication d'entreprise, ainsi qu'une forte expérience média. (ancien directeur des relations publiques, communication et traduction dans une entreprise pétrolière notamment la SONARA) Son intervention est particulièrement utile pour articuler communication institutionnelle, débat public et vulgarisation stratégique des données ITIE.

## 9. Messages clés de la conférence

- **L'ITIE ne se limite pas à la publication de chiffres.** Elle permet aussi de mieux comprendre comment les ressources naturelles sont gérées et d'alimenter un débat public fondé sur des faits.
- **Le Rapport ITIE 2023 et les précédents Rapports ITIE constituent une base utile pour réfléchir à la responsabilité sociale des entreprises.** Il montre toutefois que les déclarations des entreprises ne suffisent pas à elles seules : une attention particulière doit être portée aux effets réels sur les populations et sur l'environnement.
- **L'université a un rôle essentiel à jouer.** Elle peut aider à transformer les données publiques en connaissances, en analyses critiques et en travaux de recherche.
- **Les rapports ITIE offrent de nombreuses pistes de recherche.** Les étudiants de plusieurs disciplines, notamment le droit, l'économie, les sciences sociales, l'environnement, le journalisme, la gouvernance et le management, peuvent y trouver des sujets de mémoire et de thèse.
- Cette conférence-débat vise à encourager une appropriation durable des données ITIE par les étudiants. L'objectif est de faire des rapports ITIE de véritables outils d'apprentissage, de réflexion et de production scientifique pour la jeunesse universitaire camerounaise.

## 10. Questions probables des journalistes et éléments de réponse

### Q. Pourquoi avoir choisi l'Université de Douala ?

R. Parce qu'il s'agit d'un espace de production du savoir, de débat public et de formation des futurs cadres. La conférence vise à faire des données ITIE un objet de recherche et non un simple support de communication.

### Q. Pourquoi parler de RSE à partir de l'ITIE ?

R. Parce que le rapport 2023 contient des données sur les dépenses sociales et environnementales. L'intérêt du thème est justement de tester ce que ces données permettent de dire et ce qu'elles ne permettent pas encore de prouver.

### Q. Au-delà de la RSE, que peuvent faire les étudiants avec les rapports ITIE ?

R. Ils peuvent y puiser des sujets sur la fiscalité extractive, les contrats, la propriété effective, les transferts aux collectivités, l'emploi, le contenu local, l'impact environnemental, la gouvernance institutionnelle ou encore l'informalité minière.

### Q. Le rapport 2023 est-il suffisamment fiable pour des travaux académiques ?

R. Il est une base utile, mais il doit être lu avec méthode. Le rapport lui-même mentionne des limites d'assurance, des déclarations unilatérales et des incohérences chiffrées ponctuelles. C'est précisément pourquoi il constitue un excellent matériau académique.

### Q. Quel résultat attendez-vous après cette conférence ?

R. Une meilleure appropriation des données ITIE, une couverture médiatique qualifiée et, surtout, l'émergence de travaux de mémoires et de thèses qui exploitent ces données dans une perspective de gouvernance publique.

## 11. Communiqué de presse

Le Comité ITIE Cameroun organise, **le mardi 18 mai 2026 de 11h00 à 13h00 à l'Université de Douala**, une conférence-débat sur le thème « L'ITIE sous le prisme de la Responsabilité Sociale des Organisations (RSO) »

Au-delà d'une lecture limitée à la RSE, cette rencontre entend montrer aux étudiants, aux chercheurs et aux médias que les rapports ITIE constituent une source riche pour l'analyse de la gouvernance extractive, des finances publiques, de l'environnement, de l'emploi, des territoires et de la redevabilité publique.

À partir des données du Rapport ITIE Cameroun 2023, les échanges porteront notamment sur les dépenses sociales et environnementales, les écarts entre obligations normatives et déclarations effectives, ainsi que sur les nombreuses pistes de mémoires et de thèses que ces données permettent d'ouvrir.

La conférence réunira des intervenants issus du monde universitaire, des médias et du dispositif ITIE. Elle s'inscrit dans une logique de débat public, d'appropriation citoyenne de l'information et de stimulation de la recherche académique.

Les médias, étudiants et partenaires institutionnels sont invités à participer à cette rencontre qui ambitionne de faire des données ITIE un outil de réflexion, de débat et de production scientifique au service de la nation.

(é) **LE MINISTRE DES FINANCES,**  
*Président du COMITE ITIE*

## 12. Contact presse et suivi média

Pour toute demande d'interview, de précision documentaire, de prise de contact avec les intervenants ou de suivi post-événement, les médias peuvent se rapprocher du Secrétariat Permanent du Comité ITIE Cameroun.

Contact : Secrétariat Permanent - E-mail : [secretariatitiecmr@gmail.com](mailto:secretariatitiecmr@gmail.com).

**Mme Corinne AHOUE**, responsable Communication du Comité ITIE : 674 07 36 05

**Mme BONGA Jeanette**, DIVCOM/MINFI : 696 95 79 49